

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

Présidence :	M. Alan TORSELLETTI
Présents-e-s :	Mmes Anouk BELLAUD, Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Bénédicte DE RAEMY et Odette HABİYAKARE
	MM. Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Patrick RELLSTAB, Valentin SAVIGNY et Olivier SCHEIB
Conseil administratif :	M. Steve DELAUDE, Maire Mme Prisca WASEM et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE (Excusé)
Excusé-e-s :	Mmes Josiane CHAIGNAT, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO ; M. Michel MOUTON (Vice-président)
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 24 février 2022	2
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	2
1. Informations diverses	2
a) Courrier d'opposition relatif à la nouvelle installation de communication mobile 5G au 29 route de Certoux	2
b) 43ème course pédestre « A travers le coteau » à Bernex	3
C. Rapport de commissions	3
1. Rapport de la commission des affaires sociales	3
D. Communications du Conseil administratif	3
1. Informations diverses	3
a) Bicentenaire : point de situation	3
b) Mérite communal 2021	4
c) Prochaines réceptions/manifestations communales	4
d) Prochains écopoints : réponse à une question de M. Cheyroux	5
e) Préparation de la commune pour l'accueil de réfugiés ukrainiens	5
E. Propositions individuelles et questions	6
1. Conteneurs du parc Quédan	6
2. Rock en l'Aire	6
3. Poubelle ouverte au ch. du Village	6
4. Aménagement Zone 30 route de Certoux	6
5. Opération lumière éteinte	6
7. Soirée Impôts-raclette	7
8. Liste des élus à jour	7

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue la présence des membres du Conseil administratif. Il excuse les absences de Mmes Chaignat, Meier, Ramazzina et Trono, de MM. Mouton et Nierlé. Il ajoute qu'il n'y a personne dans le public. Il ouvre la séance à 20h.

Le Président entame l'ordre du jour.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 24 février 2022

Adoption du procès-verbal

Diverses coquilles sont signalées, directement corrigées dans le document final.

Mme Habiyakare signale l'omission, dans la liste des présences, de Mme Bellaoud et de M. Rellstab, et la présence de Mme Fournier et de M. Blanchard.

P. 3, il faut ajouter la Commission Enfance & Jeunesse dans la liste des commissions dont fait partie Mme Bellaoud.

Ainsi modifié, le PV de la séance du 20 janvier 2022 est adopté par 13 voix « pour », soit à l'unanimité.

Adoption du compte rendu des décisions de la séance du 24 février 2022

Premier « vu » : Ajouter la commission Enfance & Jeunesse à Mme Bellaoud

Ainsi modifié, le compte rendu des décisions de la séance du 20 janvier 2022 est adopté par 13 voix « pour » soit à l'unanimité.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

a) Courrier d'opposition relatif à la nouvelle installation de communication mobile 5G au 29 route de Certoux

Le Président lit le courrier, adressé par un habitant du ch. du Relai à M. Cheyroux :

Cher Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint la copie du courrier d'opposition envoyé au Département du territoire - Office des autorisations de construire de l'État de Genève, ainsi que les copies des listes des 63 signataires de l'opposition à l'installation d'une antenne 5G au 29 route de Certoux.

Je suis tout de même surpris de constater que la Commune n'ait pas informé ses habitants d'une telle installation.

Elle impactera directement les locataires du 29 route de Certoux, les habitants des immeubles voisins ainsi que les enfants jouant quotidiennement sur la place de jeux du 29 route de Certoux.

Nous ne voulons pas que nos voisins, nos familles, nos enfants soient des cobayes de cette nouvelle technologie.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons de prendre en compte nos remarques et notre opposition et de refuser formellement l'installation de cette antenne 5G.

Il serait par ailleurs utile que vous communiquiez à tous les habitants du village, la position des autorités communales à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Renato Angelone

M. F. Savigny rappelle que le Conseil administratif répondra à cet habitant ce qui avait été dit lors de la dernière séance, sur l'impossibilité d'informer automatiquement tout habitant de la commune d'une enquête portant sur un objet pouvant le concerner, par crainte d'en oublier.

Comme M. Cheyroux demande si le Conseil administratif envisage de publier sa position ou celle de la commune dans le prochain *Trait d'Union*, M. F. Savigny répond que le Conseil administratif ne va pas donner à toute la population chaque préavis communal. Certes, ce sujet-ci est sensible, mais une exception n'a pas été discutée. Il précise que l'exécutif attend de son côté des informations sur les ondes par un expert, pour formaliser son opposition.

M. Martignoni indique que le propriétaire du 29 a dû donner son accord pour cette antenne posée sur le toit de son bâtiment.

M. Cheyroux indique que la pétition a été cosignée par d'autres habitants que ceux de l'immeuble concerné.

Comme M. Martignoni précise que les locataires devaient être certainement d'accord si le propriétaire l'était, M. F. Savigny précise que si le propriétaire a donné son accord, ce n'est pas forcément le cas des locataires.

Mme Bourquin Guidi indique qu'elle a vu l'information officielle de mise à l'enquête publique sur les panneaux d'information de la commune. Elle souligne que c'est aux personnes d'aller chercher l'information où elle se trouve.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. F. Savigny reprécise à M. Scheib, qui le redemande, que la commune informera les pétitionnaires qu'elle ne peut pas personnaliser une information officielle pour chacun de ses habitants qui pourrait être concerné.

M. Cheyroux estime que cette implantation est le début d'une nouvelle phase. Une bonne communication et un bon avis de la commune sur ce sujet, après avoir pris la mesure avec un expert, serait pertinent pour une bonne partie de la population. Il est favorable à une communication sur la position de la commune à ce sujet dans le *Trait d'Union*.

b) 43ème course pédestre « A travers le coteau » à Bernex

Le Président informe du retour de la course pédestre « A travers le coteau » de Bernex, qui se tiendra le samedi 30 avril 2022 à 16h15 et qui représente 4 km. Les élus intéressés peuvent s'inscrire sur le site internet www.coursebernex.com

C. Rapport de commissions

1. Rapport de la commission des affaires sociales

Mme Bowman, qui préside cette commission, informe sur la décision des membres d'allouer un montant de CHF 2500.- en faveur de l'Ukraine. Les membres ont donné leur accord par e-mail, vu l'urgence de la situation. Ce montant fait partie du montant réservé pour une situation urgente et ponctuelle, déjà voté par le Conseil.

M. Scheib demande pourquoi la commission n'a pas attribué les CHF 5000.- prévus.

Mme Bowman répond que d'autres situations urgentes peuvent se présenter d'ici au 31 décembre 2022.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter le rapport.

Par 13 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal entérine l'attribution d'un montant de CHF 2500.- d'aide d'urgence aux réfugiés ukrainiens.

D. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Bicentenaire : point de situation

M. Delaude projette un plan d'implantation de la manifestation sur la zone En Mouraz, chemin de la Mairie. Il indique qu'une implantation définitive est attendue pour la semaine d'après la séance. Sont indiqués un chapiteau central, un bar central et des tentes pour les stands ainsi qu'un espace Jeunes. Le programme comprend toujours une parade incluant les enfants de l'école, des Moustiques et de la crèche. Les masques fabriqués pour la parade décoreront l'entrée du site de la fête. Le chapiteau, de plus de 500 m2, est nécessaire en cas de pluie mais il sera ouvert sur les côtés. L'espace des jeunes est mis sur pied avec la FASE, qui prévoit des animations musicales pendant tout le week-end. M. Delaude rappelle que le site initialement prévu se trouvait à Certoux. Le nouveau lieu est restreint car une partie du champ est inondée s'il pleut. Une sorte de labyrinthe sera aménagé pour les plus petits. La fête veut être ancrée dans le terroir avec des choses un peu différentes de ce dont on a l'habitude. Une scène accueillera spectacles et concerts pendant tout le week-end. Les contacts avec des artistes sont encore en cours. M. Delaude présente des images pour montrer l'esprit festif et participatif. L'idée est que l'on vive autre chose que juste être sous une tente. Quant à la parade, elle partira de Certoux pour monter à Perly. M. Delaude présente le parcours sur un plan. A ce stade, la partie officielle est prévue à l'arrivée du cortège, le samedi entre 11h30 et 12h. Le programme sera communiqué mais M. Delaude prévient que la communication ménagera quelques surprises.

M. Gisiger rappelle que la Girelle a prévu de faire un four en papier pour cuire les catelles que la population a déjà faites. Il faudra ensuite les exposer sur un mur, à un emplacement pas encore trouvé. Il espère que ce travail sera valorisé.

M. Delaude répond qu'on trouvera un endroit pour mettre ces catelles afin que le souvenir reste. L'idée première du four à pain n'était pas adéquate, mais on trouvera.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Comme M. Martignoni propose un mur de la mairie rénovée, M. Delaude rappelle que la rénovation de la mairie se fera plus tard, la valorisation sera retardée d'autant. Il faut pérenniser rapidement ces catelles, mais on peut aussi les stocker un temps. Rien n'a été arrêté à ce stade, d'autant qu'on ne sait pas combien de catelles ont été réalisées.

M. Cheyroux relève que le 1^{er} Août se déroule sur l'école, qui semble plus grand que la zone retenue. Il s'inquiète de la capacité du lieu d'accueillir tellement de gens.

M. Delaude n'a pas fait le calcul pour comparer mais il lui semble que le champ est plus grand. Il poursuit en indiquant que la commune va demander des tables et blancs aux communes voisines, pour faire face à une affluence. Il précise que le stationnement des voitures se fera à l'autre bout du champ, accessible depuis le chemin du Cimetière.

Comme M. Cheyroux demande si un service de bus est prévu entre Perly et Certoux pour les personnes âgées, M. Delaude répond que non, la fête se déroulant sur un seul site.

M. Gisiger indique que la Commission Environnement aurait souhaité faire de ce 200^e un exemple de manifestation Zéro Déchet.

M. Delaude répond que l'exécutif le souhaite aussi. Cela comprend une vaisselle réutilisable, lavable. Il risque d'y avoir quelques boissons dans des contenants en alu, mais il ne devrait pas y avoir de gobelets et assiettes jetables.

b) Mérite communal 2021

M. F. Savigny informe que le Conseil administratif a décidé d'attribuer deux Mérites communaux 2021. L'un à Patrick et Irène Ricca, pour leur engagement en faveur de la population à travers Certoux Bouge principalement, mais également en remerciement de leur participation à d'autres événements communaux importants, comme la kermesse et le Bicentenaire. Le second Mérite communal, sportif, est accordé à Valentine Martina, qui a un double titre de championne romande de ski alpin en slalom et slalom géant, et qui a intégré les cadres alpins du ski romand à seulement 12 ans. Les lauréats ayant accepté ce Mérite, la commune organisera un moment pour le leur décerner effectivement.

c) Prochaines réceptions/manifestations communales

M. Delaude se réjouit de ce que la vie revienne, et avec elle les réceptions municipales ordinaires. Il en donne les dates suivantes pour 2022 :

Mardi 26 avril - 18h30	Soirée d'accueil des nouveaux habitants
Mardi 17 mai 2022 - 19h (Proposition)	Remise des Mérites communaux
Vendredi 3 juin	Repas des commissions
Mardi 14 juin* ¹	Repas des enseignants
Samedi 25 et dimanche 26 juin	BICENTENAIRE
Vendredi 1er juillet	Promotions scolaires
Lundi 1er Août	Fête nationale
Jeudi 8 septembre	Repas des anciens magistrats
Vendredi 9 décembre*	Escalade
Vendredi 16 décembre	Repas des Seniors

* Dates confirmées par l'école après la séance

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mardi 20 décembre*	Noël dans le village
--------------------	----------------------

d) Prochains écopoints : réponse à une question de M. Cheyroux

Mme Wasem rappelle qu'un plan directeur d'implantation avait été réalisé par un bureau d'ingénieurs spécialisé, qui l'avait établi en tenant compte de la population et de la quantité et du volume des déchets produits. La distance optimale entre l'habitat et l'écopoint pour que ce dernier soit attractif à pied est comprise entre 150 et 250m. Pour l'instant, dans la zone autour de la route de St-Julien, six écopoints sont projetés. Comme ils ne sont pas sur le domaine public, il est nécessaire d'avoir l'autorisation des propriétaires pour aller de l'avant avec les projets et recevoir l'accord de l'office des autorisations de construire. Mme Wasem présente un plan et précise les emplacements projetés : un écopoint à la route des Ravières 6, deux écopoints à Champ-Budin, un écopoint à la route de St-Julien 263 et deux écopoints à la route de Certoux 15 bis et 21. Ces écopoints auront entre 4 et 6 conteneurs proposant la récolte des déchets les plus volumineux, soit les ordures ménagères, verre, papier et parfois le PET.

Mme Bowman demande si à Certoux existe un conteneur pour l'aluminium. Mme Wasem lui répond que non, il faut se rendre à la déchetterie communale.

M. Cheyroux s'interroge sur le doublon que représente l'écopoint prévu à la route de St-Julien 263 avec celui qui se trouve en face.

Mme Wasem répond que cet écopoint drainera une population qui vient de l'autre côté. Elle rappelle qu'il s'agit de projets. L'implantation définitive doit réunir les conditions suivantes : avoir l'accord du propriétaire, avoir reçu l'autorisation de construire et que l'emplacement retenu permette le passage des camions de venir vider les écopoints. Il n'est pas toujours possible d'assurer une couverture idéale du territoire.

M. Cheyroux se permet d'insister. Entre la route des Ravières et l'immeuble de la SI 296-298 rte de St-Julien, il compte plusieurs centaines d'habitants non desservis. Il invite les ingénieurs à revoir le plan et à l'améliorer.

M. Delaude complète en appuyant les propos de Mme Wasem qu'on ne peut pas en mettre partout. En surface, ces écopoints prennent de la place, et on ne peut pas obliger les propriétaires des parcelles à accepter cette emprise. Les ingénieurs ne peuvent pas tout, les propriétaires décident.

M. Cheyroux rappelle que les discussions sont techniques et politiques. La commune a décidé d'une politique d'écopoints, et doit assurer le confort de vie des habitants, qui ne peuvent pas tous faire 300m avec un sac et retour. Ce sont des arguments qui doivent être convaincants vis-à-vis des propriétaires.

Mme Wasem répond qu'un écopoint, sur le bâtiment dit Peillonex, est entré en force.

Mme de Raemy demande quelle est l'échéance pour ces écopoints.

Mme Wasem répond que cela dépend aussi des autorisations de construire.

M. F. Savigny, répondant à une question de M. Hilty sur l'accord des propriétaires, que l'exécutif met dans les conditions à l'autorisation de construire d'un immeuble, l'emplacement d'un écopoint. Il est ainsi de fait intégré dans une autorisation de construire le bâtiment. Dans les autres cas, d'un bâtiment existant, il faut demander l'autorisation du propriétaire et déposer une demande d'autorisation de construire spécifique pour l'écopoint.

Comme M. Cheyroux demande si une station-service peut être approchée pour réduire le parcours en autorisant un écopoint sur son emplacement, M. F. Savigny répond que cela lui paraît impossible qu'une station s'engage sans savoir si cela ne va pas gêner un autre projet.

Mme Wasem rappelle que le porte à porte se poursuit dans des quartiers où il n'y a pas d'écopoint.

e) Préparation de la commune pour l'accueil de réfugiés ukrainiens

M. F. Savigny informe que le canton de Genève, au vu de la situation que tout le monde connaît, a accepté d'accueillir un nombre de réfugiés se situant entre 3000 et 15000 personnes, ce dernier chiffre correspondant à l'accueil sur toute la Suisse en un an ordinaire. Le Département de la cohésion sociale a approché les communes pour leur demander quelles seraient leurs disponibilités en matière de logements. Dans sa réflexion, la commune a pensé à mettre à disposition, à titre d'urgence, deux logements, dont un 5 pièces, en cours de réattribution. L'autre possibilité est d'utiliser la zone de rencontre du CVI, salle qui était en fait un logement de 3 pièces à l'origine, dont on n'avait pas

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

monté les parois. On pourrait remonter les parois pour accueillir une famille, mais pas non plus éternellement. Comme ces logements sont en zone de développement, il faudrait avoir l'aval de l'Office cantonal du logement pour ces logements temporaires. Pour la salle de rencontre, il faudra aussi voir quel coût est à consentir pour une telle utilisation limitée. Le canton cherche aussi des terrains pour y mettre des containers. Pour l'instant, l'Hospice général indique pouvoir faire face aux arrivées avec ses moyens et les propositions des particuliers. Le 5 pièces est donc attribuable rapidement, le 3 pièces doit encore faire l'objet d'une étude de faisabilité.

Mme Bowman demande ce qu'il en est des locaux de l'ancienne gendarmerie.

M. F. Savigny répond que ce n'est pas une solution puisque ce bâtiment est habité par des étudiants.

E. Propositions individuelles et questions

1. Conteneurs du parc Quédan

M. Gisiger demande qu'il soit indiqué quel conteneur récolte quel déchet, un seul indique « papier ».

2. Rock en l'Aire

M. Gisiger indique que le 26 avril, un apéritif de lancement est offert à toutes et tous au Couvert de Certoux. Cinq groupes genevois sont prévus au programme de cette saison 2022 de Rock en l'Aire, le dimanche de 12h à 16h.

3. Poubelle ouverte au ch. du Village

Mme Habiyakare informe qu'une habitante se plaignait qu'une poubelle n'avait jamais le couvercle fermé au ch. du Village. Elle a écrit à la mairie et a reçu, de Mme Preti, une réponse l'informant que sa demande était prise en considération et qu'un devis serait demandé par le Service technique pour le couvercle et la fréquence des lavages augmentée. Mais, à ce jour, il n'y a pas de suivi de ces propositions, depuis septembre 2021. L'été approche, cette poubelle génère des odeurs et des mouches. L'habitante demande que ce dossier se concrétise.

Mme Wasem va se renseigner.

4. Aménagement Zone 30 route de Certoux

Mme de Raemy souhaite des informations sur ce qui est réalisé comme aménagement complémentaire, car elle ne se souvient plus de ce qui était prévu.

M. Delaude répond qu'il s'agit de créer une chicane ainsi qu'un coussin berlinois ou dos d'âne. Il rappelle que sur cet axe, les premiers aménagements n'avaient pas permis d'atteindre la limite de 30 km/h, d'où ces aménagements complémentaires, qui avaient été présentés au Conseil municipal. Il précise, à la demande du Président, qu'une chicane est un rétrécissement de la route, qui force à ralentir.

M. Rellstab souhaiterait disposer d'un calendrier des travaux à venir sur le site internet.

M. F. Savigny répond qu'une information est donnée quand on connaît la date exacte du début des travaux. L'information ne peut pas être à trop de distance des nuisances liées aux travaux.

Comme M. Rellstab précise son souhait d'un calendrier intentionnel, M. F. Savigny répond que le processus d'autorisation peut aussi inclure des refus de faire des aménagements souhaités par la commune, ce qui rend une information hâtive peu pertinente. L'échéance intentionnelle des chantiers a été communiquée au Conseil municipal.

5. Opération lumière éteinte.

M. Cheyroux informe qu'il a lu dans *la Tribune de Genève* qu'une opération « lumière éteinte » aura lieu dans 30 localités suisses le samedi qui vient, à l'initiative de l'organisation Earth Hour. Il demande si Perly-Certoux participe.

6. Politique générale sur la 5G

M. Cheyroux rappelle le souhait, exprimé par M. F. Savigny lors de la précédente séance, qu'une politique générale sur les ondes soit adoptée par la commune. Il demande s'il s'agit d'un vœu pieu, si non, quelle est la suite à donner.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. F. Savigny rappelle le contexte, lié à une demande d'autorisation précise. Au-delà de chaque demande, qui sera particulière, il aurait souhaité avoir une base pour pouvoir objectiver les positions de la commune.

M. Cheyroux comprend mais relève qu'il s'agit d'une orientation d'ensemble mais pas de demander à la Commission Environnement de réfléchir à cette politique.

M. F. Savigny confirme, la commune disposant d'outils pour baser ses réponses, dont cette expertise demandée à un expert sur les effets des additions d'ondes.

7. Soirée Impôts-raclette

Mme Bowman souhaite un retour sur cette soirée destinée à aider les jeunes à remplir leur déclaration.

M. F. Savigny précise que le public visé est celui des jeunes qui ont eu 18 ans l'an passé, car ils vont remplir leur première déclaration d'impôts cette année. C'est lié à une démarche de l'Etat auprès de ce même public pour aider les jeunes à remplir cette obligation. Il s'agit aussi d'attirer l'attention sur les dettes fiscales, départ d'une spirale d'endettement qui frappe les jeunes de 30 ans : les dettes fiscales représentent 77% des situations d'endettement des trentenaires. Une personne de l'Administration fiscale était présente pour créer immédiatement les comptes e-démarches des jeunes participants. Valentin Savigny a fait une présentation également et les jeunes ont pu poser des questions, aussi sur l'AVS. Tous les participants ont apprécié cette soirée, les discussions se sont poursuivies autour d'une raclette ensuite. Sept jeunes étaient présents.

Mme Habyakare remercie pour l'idée, sa fille, présente, a apprécié la soirée.

M. V. Savigny rappelle que cela a été l'occasion de promouvoir la permanence Impôts à Bernex, accessible à tous les habitants de Perly-Certoux.

M. F. Savigny précise, comme M. Cheyroux le demande, que la soirée Impôts sera annoncée lors de la réception des Promotions citoyennes.

M. Delaude rappelle que la Coupe des élus sera remise en jeu le dimanche 26 juin 2022 lors du tournoi de football des élus. La commune qui gagne l'organise, Perly-Certoux l'ayant gagnée il y a trois ans.

8. Liste des élus à jour

M. Martignoni demande que la liste des élus mise à jour soit envoyée aux membres.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h44.

Le Président
Alan Torselletti

Le Vice-Président
Michel Mouton

Le Secrétaire
Jacques Nierlé